

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
REPUBLICQUE FRANCAISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE TAVERNY**

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 26 mars 2009**

L'an deux mil neuf, le vingt-six mars à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le treize mars 2009, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Yves GITTON, Michelle TORTOSA, Jean BENITEZ DE LUGO, Patricia ZEISS, Dominique BERNARD (*maires adjoints*)

Raynald BEAUFILS, Martine BERNARD, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Jean-Pierre DUCHESNE, Micheline MAINGUET, Claude MOUGIN, Patricia POIZAC, Monique RISCH, Nathalie VOLTZ POUILLE, Chantal WALTER, (*conseillers municipaux*)

Absents : Roger MIGNOT, Bernard PAUTET

Secrétaire de séance : Raynald BEAUFILS

La séance est ouverte à 21 h 05 sous la présidence de Bernard TAILLY.

Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 18décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES

1.1. Budget primitif de la commune année 2009

Rapporteur : Yves GITTON

Monsieur GITTON présente par chapitre le budget primitif de la commune qui s'équilibre à la somme de

Section fonctionnement	1 932 811,00 €
Section investissement	1 106 243,00 €

Total	3 039 054,00 €
-------	----------------

Le budget 2009 sera consacré principalement en section d'investissement à l'enfouissement des réseaux et réfection de la voirie de la rue du Coudray. Le budget primitif est approuvé à l'unanimité.

1.2. Budget assainissement

Compte de gestion année 2008

Rapporteur : Yves GITTON

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- a) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif année 2008

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil,

- a) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif

Libellé	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		89 420,96	171 445,97		171 445,97	89 420,96
Opérations de l'exercice	81 842,70	304 504,25	33 709,76	38 650,57	115 552,46	343 154,82
Résultat de clôture		222 661,55		4 940,81		227 602,36
Reste à réaliser						
Totaux cumulés	81 842,70	393 925,21	205 155,73	38 650,57	286 998,43	432 575,78
Résultat définitif		312 082,51	166 505,16			145 577,75

- b) Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bien d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- c) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d) Approuve ces comptes

Affectation de résultat année 2008

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide qu'une somme de 166 505,06 € sera affectée à la section d'investissement article 10682.

Budget primitif année 2008Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif assainissement s'équilibre à la somme de

Section fonctionnement	195 834,45 €
Section investissement	219 759,06 €
Total	415 593,51 €

1.3. Budget ateliers locatifsCompte de gestion année 2008Rapporteur : Yves GITTON

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif année 2008Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif

Libellé	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		43 503,49	83 159,67		83 159,67	43 503,49
Opérations de l'exercice	153 457,64	242 269,19	80 406,54	101 575,67	233 864,18	343 844,86
Résultat de clôture		88 811,55		21 169,13		109 980,68
Reste à réaliser						
Totaux cumulés	153 457,64	285 772,68	163 566,21	101 575,67	317 023,85	387 348,35
Résultat définitif		132 315,04	61 990,54			70 324,50

- b) Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bien d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- c) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d) Approuve ces comptes

Affectation de résultat année 2008

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide qu'une somme de 61 990,54 € sera affectée à la section d'investissement article 1068.

Budget primitif année 2009

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif assainissement s'équilibre à la somme de

Section fonctionnement	261 334,50 €
Section investissement	151 454,84 €
Total	412 789,34 €

1.4. Vote des trois taux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose que les trois taux d'imposition restent inchangés par rapport à 2008 à savoir :

la taxe d'habitation à 11,54 %
 le taux du foncier bâti à 16,85 %
 le taux du foncier non bâti à 68,16 %

Il affiche la volonté de la municipalité de ne pas alourdir les charges des administrés dans la situation économique actuelle.

Les taux 2009 sont adoptés à l'unanimité.

1.5. Subvention à la Caisse des écoles et au CCAS

Rapporteur : Monsieur le Maire

À l'unanimité, une subvention de 19 278 € est adoptée pour la Caisse des écoles et 5 000 € pour le CCAS.

1.6. Subvention aux associations

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle la création de l'OMCL (Office municipal de la culture et des loisirs) qui regroupera l'ensemble des associations culturelles et soumet à délibération l'octroi des subventions suivantes :

COMMUNE DE FREPILLON				
SUBVENTIONS DIVERSES 2009				
	2006	2007	2008	2009
OMS	25 000,00 €	25 500,00 €	25 883 €	26 500 €
O.M.C.L.				25 188 €
Sapeurs pompiers	415,00 €	424,00 €	430 €	437 €
F.A.C.A.P.L.	255,00 €	260,00 €	264 €	268 €
Prévention routière		100,00 €	102 €	103 €
A.G.M.G.	82,00 €	84,00 €	85 €	87 €
Association secrétaires généraux	82,00 €	84,00 €	85 €	87 €
Croix rouge	80,00 €	82,00 €	83 €	84 €
Collège Maubuisson	1 706,00 €	1 756,00 €	1 782 €	1 809 €
F.C.P.E. Collège	26,00 €	27,00 €	28 €	28 €
P.E.E.P. Collège	26,00 €	27,00 €	28 €	28 €
Divers	70,00 €	836,00 €	464,00 €	1 382 €
TOTAL	43 342,00 €	50 222,00 €	52 400 €	56 000 €

Il précise que ces montants ont été réactualisés de 1,5 % par rapport à 2008.

Michelle TORTOSA et Bernard TAILLY ne prennent pas part au vote pour la subvention octroyée à l'OMCL. Dominique BERNARD en fait de même pour le montant accordé à l'OMS, compte tenu de leur fonction au sein de ces instances.

Les membres restant approuvent le versement des subventions.

1.7. Versement d'une subvention exceptionnelle à la bibliothèque

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique que pour compenser les dépenses consécutives à la mise en œuvre du réseau des bibliothèques, la CCVOI a procédé au mandatement de 500 € au profit de la commune à charge d'en assurer le versement à la bibliothèque.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement.

1.8. Sortie d'inventaire – budget communal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à l'installation d'un chauffage radiant à l'église, il a été procédé à la vente du générateur pour un montant de 1 000 €. Cet appareil étant inscrit sous le n° église B1. Conformément à l'instruction budgétaire, le Conseil municipal, à l'unanimité, sort de l'inventaire le bien désigné.

1.9. Provision pour risques et charges ateliers locatifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire évoque le risque estimé de non paiement de loyers et charges de la société MJ MULTISERVICES pour un montant de 10 654,24 € H.T.

Il est donc nécessaire de provisionner ce montant de risque en section de fonctionnement.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

1.10. Exonération exceptionnelle de paiement d'un loyer trimestriel pour la société CBC (ateliers locatifs)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à de nombreux problèmes d'étanchéité d'une partie des ateliers locatifs (atelier n° 2) et du préjudice subi par la société CBC depuis plusieurs années, Monsieur le Maire suggère d'exonérer à titre exceptionnel cette société d'un loyer trimestriel en réponse au préjudice subi, imputable à la commune.

Le Conseil municipal approuve cette mesure à l'unanimité.

1.11. Révision des loyers ateliers locatifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le montant de révision des loyers pour l'année 2009 est calculé par rapport à l'indice du coût de la construction de 2008. Celui-ci s'élève à 8,85 %, ce qui représente une augmentation importante pour les locataires des ateliers.

Monsieur le Maire propose, dans un souci de soutenir l'activité dans un contexte économique difficile de minorer la hausse de 5 % fixant ainsi le taux de révision à 3,85 %. Taux qui sera réexaminé lors du prochain exercice.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

1.12. Détermination du taux de vacation funéraire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité d'appliquer la nouvelle loi relative à la législation funéraire qui encadre un taux unitaire des vacations entre 20 et 25 €.

Le Conseil municipal, après délibération fixe à 22,50 € la vacation.

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1. Désignation d'un délégué auprès de la CCVOI

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite au recensement de la population, la commune de Frépillon atteint désormais 2 606 habitants. L'article 7 des statuts de la CCVOI prévoit que les collectivités se situant dans la strate démographique de plus de 2 500 habitants doivent désigner 5 délégués titulaires.

Monsieur le Maire, propose que Martine BERNARD jusqu'alors suppléante devienne titulaire. Elle sera remplacée en qualité de suppléante par Chantal WALTER.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation du délégué titulaire et suppléant.

2.2. Signature d'une convention de mise à disposition de locaux appartenant à la Commune de Frépillon au bénéfice de la C C V O I en vue d'y installer une halte garderie.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de locaux au profit de la CCVOI ; Il s'agit de la halte garderie situé au 4 rue du Coudray.

Monsieur le Maire précise que la mise à disposition est à titre gracieux. Les frais de fonctionnement seront remboursés par la CCVOI à la Commune.

Le Conseil municipal a l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2.3. Modification des statuts du SIAMMAF

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire énonce que le comité syndical en date du 19 septembre 2008 a autorisé le transfert de la compétence assainissement eau pluviale de Méry sur Oise au SIAMMMAF ;

Cette modification engendre l'approbation des communes membres.

A l'unanimité le Conseil municipal approuve la modification du statut du SIAMMAF dans ses articles 2 et 13.

2.4. Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de la lutte anti-graffitis

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter auprès du conseil général une subvention de fonctionnement pour le nettoyage par une entreprise spécialisée des tags qui souillent les bâtiments publics et privés.

L'aide du Conseil général est de 0,50 € par habitant plafonné à 50% de la dépense engagée.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans ce cadre.

Monsieur le Maire rajoute qu'il s'agit d'une campagne ponctuelle pour nettoyer les tags aussi bien sur des biens publics que privés à titre gratuit. Pour cela une convention sera proposée aux propriétaires victimes de ces incivilités.

2.5. Demande de subvention dans le cadre de la DGE-année 2009

Rapporteur : Monsieur le Maire.

La commune de Frépillon est éligible à la DGE. Celle-ci est destinée à certaines catégories d'opérations, notamment, pour 2009 à l'amélioration des bâtiments communaux.

Des études approfondies sont en cours pour la réhabilitation du gymnase et la requalification des écoles mais ne pourront aboutir en 2009.

Monsieur le Maire propose donc que la demande de subvention qui doit être déposée pour le 15 avril prochain concerne la réfection des façades de la Mairie.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention.

3. URBANISME-ENVIRONNEMENT

3.1. Autorisation de signature d'un contrat de mixité sociale avec l'état et signature d'une convention pour la délégation du contingent préfectoral au profit de la Commune pour les programmes neufs.

Rapporteur : Monsieur la Maire

Monsieur le maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour la signature du contrat de mixité sociale proposé par l'Etat qui détaille l'appui technique, foncier et financier que peut apporter l'Etat en vue du respect de l'article 55 de la loi SRU ;

Parallèlement Monsieur le Maire a obtenu délégation d'une partie du contingent préfectoral pour les programmes neufs.

A l'unanimité le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions

4. QUESTION DIVERSE

4.1. Autorisation de signature d'une convention avec les communes de Bethemont-la-forêt, Chauvry, Villiers – Adam pour l'accueil d'enfants au CLSH de Frépillon.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire détaille la demande des communes voisines qui souhaitent que la commune de Frépillon puisse accueillir leurs enfants au centre de loisirs.

Compte tenu des capacités et de la fréquentation, Monsieur le Maire propose d'accéder à cette demande.

Le Conseil municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire l'autorise à signer une convention définissant les modalités d'accueil et financières.

L'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h10.
